



MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Etaient Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Virginie Vinchon, Lionel Caron, Domingo Pelayo Martinez, Thierry Decramp, Cédrik Jamroz, Agnès Quinterne, Maximilien Adam.

Absentes excusées : Véronique Lafarge, Marie Le Bouquin.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

DELIBERATIONS

Compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Compte administratif 2022

La 1^{ère} Adjointe au Maire fait lecture du compte administratif 2022 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	211 037.48	283 574.34
INVESTISSEMENT	29 594.66	158 610.22
TOTAL	240 632.14	442 184.56

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 : 201 552.42 €

Excédent de fonctionnement reporté 2021	+ 144 194.58 €
Excédent d'investissement reporté 2021	+ 144 559.62 €

Excédent reporté 2021 + 288 754.20 €

Soit en trésorerie au 31/12/2022 + 490 306.62 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vote des trois taxes

Le Maire explique comme suit :

Le produit attendu est de 140 752 € pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux communaux de l'année précédente soit :

- Taxe foncière non bâti : 40.42 %
- Taxe foncière bâti : 39.68 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 9.28 %

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Budget primitif 2023

Les prévisions sont les suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	422 875.16	283 846.00
REPORT N-1		139 029.16
INVESTISSEMENT	680 819.62	407 244.44
REPORT N-1		273 575.18
<hr/>		
TOTAL DU BUDGET	1 103 694.78 €	1 103 694.78 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Prise de compétence groupement de commandes transports collectifs par la Thelloise.

Le Maire explique que plusieurs communes ont sollicité la Thelloise dans le but de constituer un groupement de commandes relatif aux transports collectifs. Cela permettrait un tarif plus avantageux pour la location de cars pour les élèves de l'école de Morangles (sortie cinéma, sortie de fin d'année ou sortie piscine par exemple). Une modification des statuts de la CCT est donc nécessaire pour étendre les compétences pour la passation et l'exécution de marchés publics.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTION DIVERSE

Un administré nous a sollicité pour un marquage d'un passage protégé au niveau du cimetière. La situation en plein carrefour ne semblerait pas répondre à la réglementation en vigueur. Le maire propose de se renseigner plus précisément.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Marianne LEMOINE